

Quelle est la procédure à suivre pour enregistrer un nom de domaine .eu ?

Si vous souhaitez enregistrer un nom de domaine .eu, vous devez d'abord déterminer si vous pouvez ou souhaitez invoquer un droit antérieur ou non. Le [tableau](#) sous notre section « Sunrise et Land Rush » peut s'avérer utile.

Qui est habilité à enregistrer un nom de domaine .eu ?

Pour enregistrer un nom de domaine .eu, vous devez appartenir à l'une des catégories suivantes :

- i. entreprises dont le siège statutaire, l'administration centrale ou le lieu d'établissement principal est sis au sein de la Communauté Européenne ;
- ii. organisations établies au sein de la Communauté Européenne, sans préjudice du droit national applicable ;
- iii. personnes physiques résidant au sein de la Communauté Européenne.

Si vous pouvez invoquer un droit antérieur pour prétendre à un Nom de domaine alors la procédure de la Sunrise période est faite pour vous !

Si vous pouvez invoquer un droit antérieur pour un nom de domaine (comme un marque), vous pouvez participer à la Sunrise période et déposer le nom de domaine correspondant à votre marque. Pendant la période de Sunrise, les noms de domaines seront rendus disponibles pour les détenteurs de droits antérieurs uniquement, à qui il sera demandé de démontrer le droit auquel il prétendent en fournissant des documents justificatifs .

> Lire la procédure d'enregistrement de la Sunrise [ici](#)

Si vous ne disposez pas de droit antérieur...procédure normale.

Si vous n'invoquez pas de droit antérieur, vous devez attendre la fin de la période de Sunrise pour enregistrer votre Nom de domaine.

Merci de bien vouloir suivre la procédure d'enregistrement en cliquant [ici](#)

Procédure de Sunrise

Lorsque vous déposez un Nom de domaine pendant la période de Sunrise (7 Décembre 2005 – 7 Avril 2006), il faut suivre une procédure sensiblement plus complexe que la procédure normale.

Lors de la Sunrise, les candidats devront prouver un droit antérieur qui leur permettra de prétendre à un Nom de domaine. Vous pouvez vérifier si vous pourriez participer à la période de Sunrise dans le tableau sous notre section « Sunrise and Land Rush ».

Les premières étapes sont exactement le mêmes que celles de la procédure d'enregistrement normal

1 Choisir un Nom de domaine et vous assurer qu'il est toujours disponible, non bloqué ou réservé et qu'il correspond aux spécifications techniques demandées

2 Choisir un Registrar accrédité

3 Au moment de remplir votre demande

- Fournir les informations nécessaires à votre Bureau d'enregistrement accrédité
- Lire les Termes et Conditions d'enregistrement et les accepter (votre Bureau d'enregistrement accrédité vous demandera de les accepter par écrit ou en ligne)écrit ou en ligne.
- Mentionner le type de droit antérieur auquel vous prétendez (en indiquant l'Etat membre dans lequel le droit est appliqué)
- Déterminer qui sera l'agent en charge de traiter les documents justificatifs que vous aurez besoin de fournir pour prétendre à votre droit antérieur. Celui-ci peut être le Registrant (vous-même) ou votre Bureau d'enregistrement accrédité ou une partie tierce (votre avocat).

6 Le Bureau d'enregistrement accrédité ou son DHA (Document Handling Agent) reçoit un email du Registre. Cet email valide la réception de la demande et contient les instructions sur la façon d'envoyer les documents justificatifs.

7 Les documents justificatifs sont envoyés à l'Agent de validation (PricewaterhouseCoopers, ou à un Point de validation Gouvernemental si le Registrant est un organisme public) pour validation

8 L'agent de validation étudie les document justificatifs fournis, en commençant par la première application reçue par Nom de domaine.

9 Si le document justificatif prouve le droit antérieur revendiqué, la demande est enregistrée au nom du demandeur et le Nom de domaine est activé après une période de 40 jours.

Attention : pour les organismes publics, la procédure est similaire mais la validation est différente. Merci de bien vouloir vous référer aux sections consacrées aux organismes publics.

Validation

Deux types de demandeurs - deux types d'agents de validation

Pendant la période Sunrise (entre 7 décembre et 7 avril), tous les demandeurs seront invités à soutenir leur droits au noms de domaines .eu qu'ils désirent muni d'un titre justificatif. EURid à mandaté des organisations séparées appelée un agent de validation de vérifier et évaluer ce titre justificatif. Nous distinguons deux types de validation :

(1) si le demandeur est un organisme public, la validation sera effectuée par le point de validation de gouvernement de l'Etat membre approprié. Chaque Etat membre a son propre GVP -dont la liste peut être trouvé sous notre section d'organismes publics

(2) si le demandeur n'est pas un organisme public, la validation sera effectuée par les spécialistes de la propriété intellectuelle : PricewaterhouseCoopers'. Exceptionnellement, si PwC eux-mêmes sont le demandeur, une agence externe désignée par EURid effectuera la validation.

Validation : Premier-venu-premier-servi

Si l'évidence est envoyée les temps (dans les 40 jours après demande) et dans le format dû (prendre connaissance des règles dans la section 8 de contrôle de la période Sunrise - disponible sur www.eurid.eu), l'agent de validation évaluera l'évidence et vérifiera si un droit antérieure concernant le nom de domaine réclamé existe.

Rappelez-vous, le principe premier-venu-premier-servi s'applique même à la période de Sunrise. Ainsi si plus d'un demandeur sollicitent un Domain Name donné, l'agent de validation exécutera ses évaluations dans l'ordre dans lequel les demandes originales de ce nom ont été reçues.

Si le droit du premier demandeur est considéré valide

Si l'évidence assurée par le premier demandeur prouve le droit antérieur revendiqué, l'application sera approuvée et le nom sera inscrit pour le demandeur et activé après une période de quarantaine de 40 jours. Tous les autres demandeurs du même nom de domaine seront avertis.

Si le droit du premier demandeur n'est pas considéré valide

Au cas où le premier demandeur pour un nom n'introduit pas le titre justificatif à l'heure (dans les 40 jours après application) et dans le format dû ou si la validation prouve que le droit revendiqué n'est pas prouvé par l'évidence produite, l'application sera rejetée et l'agent de validation évaluera la documentation du demandeur dont la demande de nom a été reçue en second lieu. Le procédé continue alors, jusqu'à ce qu'une application soit trouvée valide et le nom est inscrit.

Si aucun des demandeurs pour un nom n'envoie à l'évidence proportionnée dans les 40 jours après leur application et/ou si toutes les applications sont rejetées pour la preuve insuffisante, le nom sera dégagé et deviendra disponible pour l'enregistrement sur une base premier-venu-premier-servi à une date spécifique mais après la période Sunrise.

Informations détaillées sur la validation

Référez-vous svp :

- Les documents des *regles de la période Sunrise*, sections 10 à 21 contiennent l'information de base sur la validation, les différents types de droits antérieurs et le type correspondant de titre justificatif devant être produit. Les règles de la période Sunrise existent dans 20 langues et peuvent être téléchargées de ce site
- A notre Section de FAQ De Validation
- Au document concernant la *Validation en bref*, un document de PwC
- Site Web de la validation de PwC à <http://validation.pwc.be>

Les organismes publics peuvent se référer au point de validation de gouvernement de leur Etat membre. Une liste de GVP est éditée [ici](#).